



Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard

Bureau du 6 avril 2021 à la Communauté de communes de Yenne

RELEVÉ D'INFORMATIONS ET DE DECISIONS

Etaient présents : Guy DUMOLLARD, Marie-Lise MARCHAIS, François MOIROUD, Georges CAGNIN, Christophe VEUILLET, Paul REGALLET, André BOIS

Autres participants

- sur le CRTE et la mobilité : Patricia Maffre Deprost (DDT), Ludovic Ayot et Noëlle Mercier
- Armelle Devinant

1- Actualités

➤ CRTE (Contrat territorial de relance et de transition écologique) :

CRTE, de quoi s'agit-il ? C'est un Contrat de territoire avec l'Etat, sur le périmètre Avant Pays Savoyard. Il rassemble les démarches contractuelles existantes (Habitat, Tepos, Petites villes de demain, Territoire d'industrie, Leader, Contrat Ambition Tourisme Région....)

Comme document global intégrateur, il permet de faire converger les priorités de l'Etat avec les projets des territoires.

Il intègre les différents programmes d'aides de l'Etat (bonus relance par exemple) et permet d'orienter les financements vers les projets structurants sur le territoire, visant notamment la Transition écologique, des Communes, des EPCI, du Smaps... et des privés aussi.

Il donne une vision du territoire à 5-6 ans, sur la durée du mandat

Ce contrat est évolutif sur la durée du mandat, en fonction des besoins du territoire.

Il s'agit d'abord d'un projet de territoire, à (ré)écrire, avec les objectifs du mandat, pour construire le territoire. Il sera basé sur un diagnostic territorial, pour lequel les Sources existantes pourront être utilisées.

Durant les 6 ans, 2 périodes sont identifiées :

2021-22 : crédits du plan de relance, pour accompagner les actions matures (« fiches actions »)

2023-26 : projets à finaliser pendant la 1^{ère} période (« fiches projets »)

Actions et projets qui devront converger avec le projet de territoire et avec les orientations de l'Etat

3 axes : économique, social, environnemental, avec la transition écologique comme axe transversal du CRTE, sans oublier les économies en foncier, en ressources et stratégie bas carbone.

Thèmes concernés : Scot, Habitat, Tepos, Mobilités, Agriculture (CLIF, PAT, circuits courts...), bourgs centres, tourisme, biodiversité et ressource en eau, ENR et aussi culture, social, santé, sport...

Elaboration du CRTE :

- Par les élus du territoire
- Concertation : société civile, associations, partenaires économiques, ... seront mobilisés
- Signature pour le 30/06/2021 : Etat, CD73, Région, APS, EPCI, Communes, Consulaires, entreprises... tous les partenaires du plan d'actions et de projets, Anah, Ademe, Cerema, ...

Signataires du contrat :

Pour le territoire, c'est le Smaps qui sera signataire

Côté partenaires : Etat, CD73, mais potentiellement aussi la Région

Côté institutions : Anah, Ademe... toutes les parties prenantes, mais pas tous les porteurs de projets.

Moyens apportés par l'Etat : Plan de relance, et bonus relance – France relance – DSIL – DETR - Dotations - Abondements par les volets territoriaux des fonds européens par exemple - Fléchage prioritaire sur les appels à projets...

Une planification par tranches est possible.

Contenus de la candidature :

- **Diagnostic** (sources : SCOT, Habitat, Mobilité, Tepos, Leader, stratégie Touristique , Psader, Culture, Social) + sources des EPCI
- **Projet de territoire** et orientations
- **Plan d'actions** (projets prêts à démarrer en 2021-2022)
- **Liste des projets** (en maturation)

Pour exemple concernant la compilation des actions et projets CRTE (des Communes, EPCI, entreprises, associations...), Cœur de Chartreuse a mis en place une plateforme collaborative.

Moyen : Newsletter SMAPS d'information aux Communes et EPCI + base de données + page collaborative sur site du Smaps pour recueil des actions et des projets

Composition du COPIL

Elus : les 4 présidents et les membres des Bureaux des 3 EPCI

Socio pro (entreprises, assoc...) : ceux représentatifs sur le territoire.

DGS et techniciens selon les thématiques

- ⇒ Désigner un responsable pilote du projet / 1 chef de projet pour l'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat + évaluation + animateurs thématiques
Le Cerema pourra accompagner le rôle de chef de projet.

Planning :

- **Temps préalable** 4 directeurs + Cerema ou Agate : inventaires des études, des actions, des projets de territoire et peaufiner l'organisation.
- **1^{er} COPIL : Avril mercredi 28 avril matin 8h30 – sdf Yenne**
Pour lancer la démarche, présenter la synthèse des diagnostics si possible, valider la méthode et la planification
- **Séance de travail n°1 : 17 mai 8h30**
avec les 3 EPCI pour construire le projet de territoire et identifier les actions et les projets associés aux orientations du projet de territoire – Animation par Agate et ou Cerema Plénière et groupes de travail . Une deuxième séance sera peut être nécessaire.
- **Séance de travail n°2 : jeudi 27 mai 8h30 -**
Avec les élus et les partenaires (assoc, entreprises, consulaires...) pour présenter la vision, et identifier les actions et les projets permettant d'atteindre les objectifs – Animation à prévoir. Plénière et groupes de travail sont envisagés.
- **2^{ème} COPIL : 10 juin 8h30 -**
Pour présenter / ajuster le projet de territoire, la liste des actions et des projets
- **Validation par les CC des 3 EPCI : avant le 24 juin, pour validation du projet global**
Les Ambitions de chaque EPCI nourrissent le projet CRTE global.
- **Validation au CS du 24/06**
- **Signature du CRTE au 30/06**
Ensuite : 1 à 2 COPIL par an pour le suivi, les évolutions, les nouvelles actions, projets ...

L'accompagnement annoncé par la Préfecture de la part du CEREMA n'étant pas encore opérationnel, vu le délai, le Bureau donne son accord pour solliciter l'intervention d'AGATE pour l'accompagnement à la création de ce CRTE.

L'enveloppe financière correspondant à la convention pour 2021 est inscrite au budget 2021 et s'élève à 16 800 €.

⇒ *Vote : Le Bureau se positionne favorablement et à l'unanimité sur les 2 délibérations ci-dessus.*

3- Autres sujets

- **Prochaines réunions : Bureau, Comité Smaps (voir calendrier ci-joint)**
Bureaux à 18h : 04/05 – 01/06 – 06/07 – 07/09 – 19/10 – 16/11 – 07/12
Comité syndical à 18h30 : 24/06 – 23/09 – 16/12
- **Visites inter EPCI : ce sujet sera abordé à un prochain Bureau.**

**Le Président
Guy DUMOLLARD**



➤ **SCOT** : Planification des Comités Scot d'ici le 24 juin intégrant l'évaluation comme suit :
Le Président rappelle la composition du Comité Scot et l'échéance à fin juin pour l'évaluation du Scot.
Membres du Comité :

Composition du Comité SCOT

(3 élus par communauté de communes + 1 suppléant)

Président du SMAPS : Guy Dumollard

CC Yenne :

- titulaires : Julien Blanchin, Matthieu Caillard, Patrick Millon-Brodaz
- suppléant : François Moiroud

CC Val Guiers :

- titulaires : Christian Berthollier, Georges Cagnin, Jean-Claude Paravy
- suppléant : Christian Cevoz-Mami

CC Lac d'Aiguebelette :

- titulaires : Thomas Ilbert, Frédéric Touihrat, David Wrobel
- suppléant : André Bois

Équipe technique SMAPS : Adeline Masbou, Kévin Gueffier

Réunion d'introduction au comité SCOT : 21 avril 18h au Smaps (Uniquement les membres du Comité SCOT)

Réunion d'évaluation du SCOT : mercredi 5 mai 18h – Comité + Bureau

Réunion d'évaluation du SCOT : mercredi 26 mai -18h – Comité + Bureau

Réunion d'évaluation du SCOT : mercredi 16 juin 18h – Comité + Bureau

Présentation finale en comité SCOT : 21 juin 18h – Comité + Bureau

Comité Syndical : jeudi 24 juin 18h30 - pour validation.

Les thématiques traitées seront celles du SCOT :

- Construire une organisation territoriale plus efficace et économe
- Préserver les murs porteurs du territoire : l'agriculture, les paysages et l'environnement comme valeurs fondatrices du projet
- Organiser le développement du territoire de l'APS
- Affirmer la vocation économique de l'APS
- Organiser l'espace aujourd'hui pour proposer une offre de transport demain

➤ **PAT : Plan alimentaire territorial : thématiques à intégrer dans le PAT du Département**

- CLIF : non éligible, mais une aide départementale est à solliciter pour mise en œuvre
- Actions de Communication : en cours d'études, portées par la Maison des agriculteurs
- Jardins partagés : CCVG / MFS, en cours de finalisation d'écriture
Taux intervention mini : 50 %

2- Délibérations

➤ **Ressources humaines** : signature des deux conventions avec la CC Val Guiers relatives aux mises à disposition pour la comptabilité et les ressources humaines

➤ **TEPOS** : convention 2021 avec l'ASDER (voir actualité)

L'Asder interviendra sur plusieurs volets cette année dans le cadre du plan d'action TEPOS :

- Permanences décentralisées sur les 3 EPCI (A la CC Yenne, Pravaz à Pont de Beauvoisin et à la Maison du lac)
- Accompagnement de projets de ménages et copropriétés
- Important volet de communication et sensibilisation (balades thermographiques, visites de chantiers, conférences et ateliers, « café Mooc », ateliers syndics et artisans, réunions d'information...

Guy Dumollard indique que **Côté CCY**, la Commission s'est déjà réunie. La synthèse sera diffusée.
Paul Regallet, Côté CCVG indique que J Pirat est revenu au CC et que le travail est en cours avec la commission Mobilité et Tourisme

Suites à donner :

Volonté de rencontrer J Pirat de nouveau.

Synthèse de chaque EPCI à diffuser au Smaps et aux 2 autres EPCI pour partage.

Cohérence et complémentarité à trouver entre les 3 conventions des EPCI.

Identifier les clauses à intégrer dans ces conventions : échelles EPCI, échelle APS et même à l'échelle du Bassin de mobilité (non encore défini)

Intégrer dans les conventions les besoins des EPCI, l'évolution des besoins (équipements et autres).

Une prochaine réunion sur ce sujet sera organisée.

➤ **Ressources humaines :**

- **Organisation suite au décès de Philippe Beluze**

Le Président indique que le soutien d'AGATE a été sollicité pour la période actuelle : 1 personne 1 jour par semaine notamment sur les dossiers Tourisme + relais avec les autres services sur les autres thèmes. Il informe que des discussions sont en cours avec la Région sur Leader (évaluation, organisation...).

Il précise que concernant la succession sur le poste Leader, un recrutement rapide n'était pas envisageable immédiatement. Un profil de poste sera préparé pour le prochain Bureau, de façon à envisager une succession pour le début d'automne.

- **Lancement de l'appel à candidatures sur le poste SIG :**

Le Président indique que la vacance de poste est imminente, et que le profil de poste sera également réalisé pour le prochain Bureau pour l'appel à candidatures.

- **Travail avec chaque VP + Président, chaque agent et la directrice dans l'optique des objectifs 2021**

Le Président indique qu'après échange avec le Bureau, il est décidé de procéder de la façon suivante :

- ⇒ Etat des lieux des réalisations du dernier trimestre par chaque agent pour la rencontre
- ⇒ Planification du prochain trimestre à produire en commun agent et VP
- ⇒ Fixation des objectifs annuels à l'issue de ces rencontres.
- ⇒ Les entretiens annuels auront lieu dans la foulée
- ⇒ Reconduire des rencontres analogues 1 ou 2 fois par an, selon les projets.

- **Question / télétravail et présentiel Avril :**

Le Président indique qu'après échange avec le Bureau, les réponses sont les suivantes :

- ⇒ Télétravail à poursuivre pendant la période de confinement.
- ⇒ Réunions avec élus plutôt en présentiel, à voir au cas par cas avec les VP correspondants
- ⇒ Attention au coût des interventions d'animation en visio

➤ **Habitat :** retour sur le séminaire du 06/04 annulé faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Le Président rappelle l'importance de la thématique Habitat, qu'une forte mobilisation de tous, malgré le contexte et malgré le nombre de dossiers en cours, est nécessaire. Qu'il faut soit abandonner l'étude ou bien la réaliser correctement. **La poursuite de l'étude est validée par le Bureau. Le prochain Séminaire Habitat aura donc lieu en présentiel le jeudi 6 matin 8h30 – 12h**
Il est proposé d'ajouter un outil automatique d'inscription.

- **TEPOS** : Compilation des retours sur le plan d'actions et convention ASDER 2021 (voir Délibération)

Remis à l'avance aux membres du Bureau, Marie Lise Marchais et Côme Géroutet présentent les grandes lignes du plan d'action. Il est remarqué que vu l'ampleur du plan d'actions sur 3 ans, des priorisations sont nécessaires et pourront être présentées au COPIL. Ce plan d'action sera donc soumis au prochain COPIL du 13/04.

La convention ASDER 2021 est présentée de façon détaillée et trouve un écho positif. (voir délibérations)

- **Mobilité** : Compilation des éléments fournis par les EPCI et le Smaps dans l'optique des conventions avec la Région.

Le Président informe les membres du Bureau des points sur lesquels le soutien de la Région sera nécessaire à l'échelle Avant Pays Savoyard et qui devront être intégrés dans les conventions des EPCI avec la Région :

Côté Smaps, besoin du soutien de la Région AURA pour :

- Réaliser un plan de mobilité, qui soit un schéma directeur des mobilités pour le territoire (voir avec ses voisins) à 10-15 ans (diagnostic, orientations, politique et plan d'actions)	Pouvoir le réaliser (Maitrise d'ouvrage et compétence) Pouvoir le financer
- Répondre à des Appels à Projets sur la mobilité (Maitrise d'ouvrage)	Pouvoir y répondre (Maitrise d'ouvrage et compétence)
- Faire partie des participants dotés d'une voix lors des Comité de Bassins de mobilité et autres instances décisionnelles sur la mobilité nous concernant	Être reconnu par la Région AURA et avoir une voix et être invités à toutes les rencontres
- Augmenter (niveau utile pour la population) les fréquences ferroviaires, avec un développement du train+vélo et des services clients dans toutes les gares (tickets, stationnements, pourquoi pas tiers lieux ou coworking), contribution aux actions de rabattement vers les gares	Se mettre autour de la table avec la Région et la SNCF et définir un plan d'action dans ce sens. Associer les autres territoires concernés par la ligne Lyon Chambéry via l'APS
- Avoir un interlocuteur technique et un politique à la Région clairement identifiés pour toutes les questions, projets et actions relatives à la mobilité	Animer un travail afin d'optimiser les liaisons de cars entre APS et territoires voisins, notamment sur les lignes entre Belley et Chambéry par Yenne/Technolac.
- Accompagner la mise en oeuvre du Schéma directeur cyclable de l'Avant pays savoyard, élaboré en 2021.	Accompagnement technique et financier, notamment pour les études pré-opérationnelles. Quid de l'animation du dispositif Savoir Rouler pour les établissements scolaires ? Le CD73 se charge des collèges mais pas des écoles.

Marie Lise Marchais indique que la **commission Mobilité de la CCLA** a fait ce travail également et va diffuser le compte-rendu aux membres du Bureau. Les éléments portent notamment sur les actions à mener (Transports réguliers, Transports à la demande, arrêts car...), les partenaires concernés, la tarification, le Train + vélo, les moyens pour favoriser les intermodalités, optimiser le remplissage des bus de différentes natures ... La commission a également travaillé sur les questions de stationnements, les besoins de dessertes spécifiques ... les études qui pourraient être confiées au Smaps : sur les TC, type TER, ...sur les projets transverses.